

COPS : Compensation des Opérations du Pacifique Sud

Vers un changement de normes dans les échanges bancaires



Sujet incontournable

VOUS ÉMETTEZ DES VIREMENTS ET DES PRÉLÈVEMENTS ?

Ces changements vont impacter fortement votre système d'information. Vos **autorisations de prélèvement** doivent obligatoirement être adaptées et migrées au nouveau format.

CE QUI CHANGE

- ➔ Les échanges bancaires passent à la norme internationale ISO 20022
- ➔ L'IBAN remplacera le RIB
- ➔ Le mandat remplacera l'autorisation de prélèvement

Vous avez jusqu'au **30 septembre 2026** pour vous adapter à ce nouveau format :

NOVEMBRE 2024



VIREMENTS ET PRÉLÈVEMENTS au format ISO 20022 opérationnels

DÈS À PRÉSENT



Contactez votre banque

30 SEPTEMBRE 2026



Fin de la période de migration pour les entreprises

Préparez votre entreprise avant le

30 SEPTEMBRE 2026

À défaut, vos **prélèvements** ne pourront plus être traités par votre banque.

Agissez dès à présent en consultant votre prestataire informatique et votre banque.

Rendez-vous sur : www.ieom.fr/cops

